



## ÉLECTIONS DU 8 DECEMBRE AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION D'ETABLISSEMENT PUBLIC (CSAE)

Le 8 décembre prochain, ont lieu les **élections professionnelles de la fonction publique**. Vous serez appelé·es à voter pour élire des représentant·es du personnel au sein du Comité social d'administration d'établissement public (CSAE), l'instance qui se substituera au Comité technique et au Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail à partir de janvier 2023.

**Cette élection est cruciale !** Votre vote déterminera à la fois la représentativité de chacune des organisations syndicales de l'Ined et la composition de cette nouvelle instance au sein de laquelle les principaux aspects de l'organisation et du fonctionnement de l'institut seront négociés.

**Une forte participation en faveur d'un syndicat de lutte sera un signal fort contre les projets qui menacent la recherche publique et ses métiers.**

### Le CSAE : un comité fondamental

Le Comité social d'administration d'établissement (CSAE) est la nouvelle instance de représentation du personnel, résultat de la fusion du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Instance consultative, le CSAE de l'Ined est composé de 8 représentant·es du personnel (4 titulaires et 4 suppléant·es) et de représentant·es de la direction. La durée du mandat des représentant·es du personnel est de quatre ans. Tous les agents sont électeurs et électrices.

Convoqué au moins 2 fois par an, le CSAE est chargé de l'examen des questions collectives de travail :

- fonctionnement et organisation des services ;
- orientations générales des politiques de ressources humaines ;
- lignes directrices de gestion en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité des agents dans leur travail, organisation du travail, télétravail, enjeux liés à la déconnexion et à l'utilisation des outils numériques, conditions de travail.

### Pourquoi voter pour le SNTRS-CGT ?

La fonction publique subit de profonds bouleversements depuis plusieurs années : la notion même de service public est remise en cause, le statut de fonctionnaire est gravement attaqué, la précarité se généralise et s'institutionnalise. Les réformes dégradent nos métiers, nos statuts, nos conditions de travail et notre santé. En ces temps d'offensive contre l'autonomie de la recherche, l'emploi public et les retraites par répartition, **l'action syndicale dans les instances de dialogue social doit être renforcée.**

La Loi de programmation de la recherche, combinée à la Loi de transformation de la Fonction publique, est désastreuse :

- les emplois permanents ne sont plus systématiquement occupés par des titulaires ;
- les conditions de travail se détériorent ;
- les restructurations renforcent le sentiment que nos métiers ont de moins en moins de sens ;
- un « management » toujours plus agressif et déshumanisé pilote nos organismes de recherche, à coup d'injonctions et d'indicateurs de performance. Il s'avère aussi nocif pour la santé et le bien-être au travail que désastreux pour l'autonomie et la qualité de la recherche ainsi que la dynamique des collectifs de travail.
- nos rémunérations ont décroché par rapport à l'inflation et sont de plus en plus individualisées par des primes discrétionnaires génératrices d'inégalités.

## Nos actions concrètes

**Durant le mandat qui s'achève**, vos représentant·es SNTRS-CGT au CT et au CHSCT se sont opposé·es énergiquement aux réformes accentuant les inégalités et aux méthodes de « management » étrangères à l'esprit de la recherche scientifique.

Considérant la recherche comme un collectif solidaire de métiers, ils et elles ont combattu la mise en concurrence systématique des agents et les inégalités de traitement. Ils et elles ont affronté la direction pour limiter les inégalités inhérentes aux systèmes d'attribution de primes individuelles RIFSEEP et RIPEC.

Des avancées majeures ont pu être obtenues, à l'instar de la révision du barème de rémunérations et du cadre de gestion des contractuel·les.

Sur plusieurs autres dossiers, et au prix de longues négociations, les élu·es aux instances ont pu limiter certains impacts préjudiciables au personnel : élargissement de la possibilité du télétravail et des conditions de son exercice ; amélioration de certaines dispositions du Règlement intérieur ; vigilance dans l'application des mesures de protection contre la covid...

Ils·elles ont constamment interpellé l'administration sur différents aspects des bilans sociaux (baisse des effectifs, précarité, bien-être au travail...), des réorganisations de services, des dispositifs d'évaluation...

Si les élu·es SNTRS-CGT n'ont pas pu détourner la mise en place des procédures très inégalitaires, comme les lignes de gestion sur les promotions et les valorisations des carrières, ou la mise en place des CDI de mission scientifique, ils et elles ont pu en limiter les aspects les plus nocifs.

## Nos engagements

**Les prochaines années ne seront pas moins cruciales pour la recherche et les services publics.**

La mise en application des réformes issues de la Loi de Programmation de la Recherche est toujours en cours et d'autres dégradations de nos conditions de travail se profilent. Notre vigilance est essentielle.

Les élu·es du SNTRS-CGT continueront à lutter dans les instances pour le maintien d'une recherche publique collaborative et de qualité, pour la réduction des inégalités entre personnels et pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Ils·elles veilleront en particulier à faire entendre dans cette nouvelle instance les points de vue, les revendications et les inquiétudes des différentes catégories du personnel.

Ils·elles continueront à discuter avec le personnel, à l'informer et à rendre compte de leurs actions.

**Plus le SNTRS-CGT sera représenté, plus les élu·es seront en mesure de peser sur le devenir de l'Ined.**

## Candidat·es SNTRS-CGT :

1. Fabrice CAHEN
2. Julie LENOIR
3. Élodie BARIL

4. Sophie PENNEC
5. Marie DIGOIX
6. Karin SOHLER